

Centre National des Etudes Agricoles



## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CRDA DE SILIANA ET LE CNEA**

### **CONCERNANT LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU PROJET « PROFITS »**

**Objet : Termes de référence de la mission de Conseiller Technicoéconomique et de Gestion Référent « C-TEG Sénior) dans les délégations de Bargou (04 secteurs administratifs) et Siliana sud (04 secteurs administratifs)**

#### **Article I. CADRE GENERAL DE L'INTERVENTION ET PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET.**

Le Gouvernement tunisien et le FIDA ont signé un accord de financement en date du 26 janvier 2017 pour le financement du Projet de promotion des filières pour le développement territorial de Siliana (PROFITS). Le PROFITS est fondé sur une approche de développement de filières, en tant que levier pour le développement territorial durable, impliquant activement acteurs publics, socioprofessionnels et privés au niveau des différents maillons de ces filières, soit par le biais d'actions privées en matière de production, valorisation et commercialisation, soit en matière publique par la création d'infrastructures de base et de conditions institutionnelles et financières favorables à l'initiative privée.

Le Projet intervient dans 35 secteurs du sud de Gouvernorat de Siliana au bénéfice direct de 14.000 ménages (54.500 habitants, soit la moitié des habitants de la zone), comprenant les ménages les plus défavorisés ayant un savoir-faire et travaillant dans l'économie agricole, les petites exploitations agricoles familiales ne dépassant pas 2 ha en irrigué et moins de 20 ha en sec, pratiquant un élevage extensif sédentaire et ou pastoral (en forêt) avec un troupeau ne dépassant pas 30 têtes ovines et caprines ou 5 têtes de bovins laitiers, les ménages impliqués dans la transformation et la valorisation des produits des filières, des jeunes, des hommes et des femmes, à la recherche d'emploi et d'opportunités économiques.

Le Projet vise à améliorer les conditions de vie des populations rurales vulnérables dans la zone Sud de Siliana, notamment par de nouvelles opportunités d'emploi durables grâce au développement et à la valorisation des filières à travers les objectifs spécifiques suivants :

1- Les petits producteurs organisés, les femmes et les jeunes bénéficient du développement durable des filières valorisant les terroirs de la région ;

2- Les petits producteurs organisés ont acquis les capacités pour une exploitation efficace et raisonnée des potentiels socio-économiques de leurs filières et terroirs.

Le projet intervient sur 9 filières considérées comme prépondérantes dans les secteurs d'intervention et parmi les groupes-cibles : pommes, cerises, figues, olives, ovins à viande,

bovins laitiers, et pour les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) (romarin, miel et pignons de pin).

Pour atteindre ses objectifs, le Projet prévoit la mise en œuvre des deux composantes suivantes :

**Composante 1 :** Un appui direct aux acteurs privés des filières centré sur la mise en œuvre de leurs Plans d'Affaires (PA), et sur leur professionnalisation par le renforcement de leurs capacités, et adossé à la constitution de Cades Actions Filières (CAF). Cet appui pourra déboucher au fil du projet sur la mise en place de Plateformes filières locales (PFL), espaces interprofessionnels d'échanges et d'orientation. Cette composante comprend les trois sous composantes suivantes :

- **1-1 :** organisation des acteurs des filières dans les zones de production, avec la mise en place de Cadre d'Actions Filières (CAF) qui détermineront un agenda pour le développement de chaque filière, dans lequel viendront en particulier s'inscrire les initiatives des acteurs sollicitant l'appui du projet ;
- **1-2 :** développement des activités économiques entre les acteurs des filières et renforcement des capacités de valorisation des produits des filières, incluant notamment l'élaboration et l'accompagnement de Plans d'Affaires (PA) qui seront portés par les bénéficiaires et encadreront les interventions du projet ;
- **1-3 :** renforcement des capacités professionnelles des acteurs, incluant la mise en place d'un dispositif d'éducation nutritionnelle pour la diffusion de bonnes pratiques nutritionnelles auprès des populations-cibles.

**Composante 2 :** Il s'agit ici d'appuyer l'amélioration de l'environnement dans lequel les filières peuvent se développer, tant au niveau de l'organisation des producteurs (GDA et SMSA) que des infrastructures nécessaires au développement des filières (réhabilitation de périmètres irrigués, ouverture de pistes pour l'accès au marché des produits des filières, construction de lacs collinaires, remembrement rural). Cette composante aura aussi pour but, à travers un dialogue politique participatif engagé entre tous les acteurs des filières, d'aider à l'identification des contraintes au développement des filières et de proposer des améliorations à apporter au cadre juridique et procédural pour lever ces contraintes. Cette composante se décompose en trois sous-composantes :

- **2-1 :** mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico-économique durable et de prestation de services ;
- **2-2 :** réalisation d'infrastructures publiques liées aux filières ; et
- **2-3 :** dialogue sur les politiques et le cadre législatif et réglementaire liés aux filières.

Le coût total du PROFITS, d'une durée de six ans à partir de 2017, est estimé à 34,2 millions d'USD. Le FIDA contribue au financement du Projet avec un montant de 24,1 millions de dollars US, sous forme d'un prêt de 21,6 millions d'Euros et d'un don de 0,46 million d'Euros.

La gestion du Projet est assurée à trois niveaux. L'Unité de Gestion du Projet (UGP), qui existe déjà au niveau de la direction générale du financement de l'investissement et des organismes professionnels (DGFIOP) du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche assurera la coordination centrale du Projet.

Pour assurer une bonne coordination du projet aux différents niveaux de gestion, celui-ci s'est doté de 4 structures intervenant tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale et locale: (i) 1 Comité National de Pilotage (CNP) ; (ii) 1 Comité régional de coordination et de pilotage

(CRCP) ; (iii) 1 Comité Local de Coordination (CLC) institué au niveau de chaque délégation; et (iv) 1 Comité Technique Régional (CTR) réunissant les partenaires techniques pour coordonner les activités du dispositif d'appui conseil.

La mise en œuvre de la plupart des activités sera confiée à de nombreux partenaires (institutions publiques, semi-publiques et privées et institutions internationales qui opèrent dans le même domaine d'intervention du projet). Les principaux partenaires techniques sont : l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP), le Groupement Interprofessionnel de la Viande et du Lait (GIVLait), l'Office National de l'Huile (ONH), l'Institut de l'Olivier (IO), le Groupement Interprofessionnel des Fruits (GIFruits) et l'Agence de Formation et de Vulgarisation Agricole (AVFA).

## **Article II. CADRE DE L'INTERVENTION DU "CTEG SENIOR"**

En appui à l'équipe de gestion du PROFITS, il est prévu la mise en place d'un dispositif innovant de conseil technico-économique et de gestion et d'appui socio-organisationnel fonctionnel, dans un objectif de renforcement technico-économique des producteurs individuels ou groupés et de renforcement institutionnel et socio-organisationnel des organisations paysannes.

Cet appui, apporté par le "CTEG Senior", interviendra transversalement sur les deux composantes du projet qu'il conviendra toujours de considérer comme très étroitement corrélées. Plus particulièrement, le "CTEG Senior" interviendra dans le projet sur la sous-composante 1.2 (développement des activités économiques entre les acteurs des filières et renforcement des capacités de valorisation des produits des filières) et sur la sous-composante 2.1 (mise en place d'un dispositif d'appui-conseil technico-économique durable et de prestation de services).

Le "CTEG Senior" sera placé sous l'autorité directe de la « Sous-direction du développement local et de la promotion des filières (SDDLPF) ». Il travaillera en étroite collaboration avec le « Service de promotion des Filières (SPF) » et le « Service du Développement Local (SDL) » de l'UGP et sera en coordination constante avec les partenaires techniques du projet.

## **Article III. MISSIONS DU "CTEG SENIOR"**

Le "CTEG Senior", sera un spécialiste en conseil technico-économique et gestion des exploitations agricoles et des petites entreprises. Il devra disposer d'une expérience confirmée dans les domaines du conseil technico-économique et de gestion des exploitations, de la préparation, élaboration et accompagnement de plans d'affaires liés aux investissements agricoles, mais aussi de l'animation rurale et de la transmission du savoir. Il devra en outre avoir une expérience spécifique dans une ou plusieurs des filières du projet.

*Les missions du "CTEG Senior" s'articuleront autour de 5 axes : élaboration des plans d'affaires, accompagnement des plans d'affaires, appui aux groupes paysans d'échange et d'expérimentation, contribution à la préparation d'un manuel méthodologique d'appui-conseil et formation et/ou mise à niveau des futurs conseillers, les "CTEG locaux".*

a) **Élaboration des Plans d'Affaires.** Élaborer les Plans d'Affaires proposés par les GDA, SMSA et/ou micro-entreprises impliqués dans les filières du projet. Cette démarche d'élaboration du plan d'affaires implique une concertation étroite avec les porteurs de projet eux-mêmes, en se basant au départ sur le "plan d'affaires simplifié" qu'ils auront rédigé. Les éléments suivants nécessiteront une attention particulière dans l'élaboration des PA: l'appréciation objective des débouchés économiques, et la viabilité économique de l'investissement proposé. Un cadre de PA a été développé dans le manuel de mise en œuvre

du projet sera mis à la disposition du "CTEG Senior", ainsi que le descriptif du processus d'élaboration d'un PA.

b) **Accompagnement des Plans d'Affaires.** Apporter un accompagnement individualisé des porteurs de projets (PA validés et financés) sur la base d'½ journée par semaine pendant les 3 premiers mois (et ½ journée par mois ensuite). Cet accompagnement visera entre autres :

- i. Aide au respect du plan d'action défini dans le PA,
- ii. Mise en place concertée de tableaux de bords simples pour le suivi de l'exploitation (aspects techniques et comptables),
- iii. Appui à la commercialisation (mise en œuvre des négociations et/ou contrats commerciaux qui ont développés dans le PA),
- iv. Aide à la bonne gestion des approvisionnements,
- v. Mise en place d'un système de traçabilité,
- vi. Mise en relation avec d'autres porteurs d'affaires opérant dans la même filière,
- vii. Appui à la résolution de problèmes ponctuels.

c) **Appui aux groupes paysans d'échanges et d'expérimentation (GPEE).** Faciliter l'émergence de nouvelles organisations paysannes, initialement informelles, les GPEE, qui constitueront des partenaires naturels du projet, au même titre que les deux types d'OP formelles (GDA et SMSA) existantes ou à venir. Aider ces GPEE dans la mise en œuvre de leurs activités ainsi que, à la demande, pour préciser leurs projets. Concrètement, cela se traduira par :

- viii. Des séances et actions techniques pour aider les producteurs à mieux percevoir l'impact de leurs pratiques sur leurs résultats. Le "CTEG Senior" accompagnera cette analyse dans une perspective filière et aidera à la replacer dans le cadre global de l'exploitation. Les actions techniques seront réalisées sous contrôle des paysans, le "CTEG Senior" devant prendre le temps de suivre de près la production d'agriculteurs motivés "expérimentateurs" ; et
- ix. Des discussions bord champ et des voyages d'études qui permettront aux GPEE de valoriser ces résultats et d'être décisionnaires de leurs choix finaux.

**Note :** Parmi les thèmes de discussion et les actions techniques, une attention particulière sera portée sur les aspects de sécurité sanitaire et environnementale, notamment pour encourager les économies d'eau, limiter/rationaliser l'usage des produits chimiques sur les cultures (pré- et post-récolte) et encourager le développement d'une production biologique.

d) **Contribution à la préparation d'un manuel méthodologique d'appui-conseil.** Ce manuel sera préparé par l'Expert « Appui-conseil et renforcement des capacités des OPA et des exploitations » avec les contributions des "CTEG seniors" et des partenaires techniques concernés, et en tenant compte des leçons des premiers PA mis en œuvre. Le manuel méthodologique pour l'appui-conseil sera diffusé auprès de tous les conseillers en activité pour harmoniser leur démarche ; il inclura 9 cursus de formation (1 par filière) et servira de base à la formation des "CTEG locaux" (voir ci-dessous). Il convient de noter que ce manuel demeurera un outil vivant, qui devra éventuellement être actualisé au fil du projet en fonction du retour d'expérience du dispositif d'appui-conseil.

e) **Formation et/ou mise à niveau des futurs conseillers, les "CTEG locaux".** L'objectif du projet est d'avoir un panel de 50 à 80 "CTEG locaux" en place à la fin du projet, capables de toucher jusqu'à 2.000 petits exploitants, jeunes et femmes, issus des groupes-cibles du projet. La formation et/ou mise à niveau des "CTEG locaux" s'effectuera selon le principe d'une formation-action sur 2 ans, menée au sein des premiers groupes (SMSA, GDA ou micro-entreprises) dont le PA a été validé par PROFITS. Cette formation sera délivrée en

partenariat avec l'AVFA (pour les aspects techniques agricoles) et supervisée par le Pôle d'appui à la gestion de projet. La formation fera pour chaque apprenant l'objet d'une validation appréciant les capacités du conseiller formé en termes de compétences acquises mais aussi de capacité d'animation et d'organisation. Cette validation donnera lieu à une "certification" par l'AVFA qui permettra au conseiller d'être éligible à intervenir en appui-conseil auprès des populations-cible du projet.

#### **Article IV. QUALIFICATION ET EXPERIENCE REQUISES**

##### ***Qualifications et compétences minimales requises (pièces justificatives)***

- De formation niveau Bac plus 4 ans minimum (équivalent master) dans les domaines de l'économie rurale, l'agronomie, l'agro-alimentaire, la gestion d'entreprise ou toute autre discipline équivalente ;
- Excellente maîtrise de la langue française parlée et écrite ;
- Très bonne maîtrise des outils informatiques les plus courants : Word, Excel, Powerpoint, navigateur Internet, logiciel de messagerie ;
- Grande capacité d'écoute et d'animation ; aptitude à traduire des informations complexes d'une façon simple et accessible pour les populations vulnérables.

##### ***Expérience professionnelle générale minimum requise (pièces justificatives)***

- Minimum sept (07) ans d'expérience dans l'accompagnement et l'expertise d'appui au développement rural dans les territoires fragiles et l'institutionnalisation des organisations paysannes ;
- Minimum cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de Projets/programmes de développement rural.

##### ***Expérience professionnelle spécifique minimum requise (pièces justificatives)***

- Minimum cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la vulgarisation, formation et l'appui-conseil aux exploitations agricoles ;
- Minimum cinq (5) ans d'expertise dans l'élaboration/définition, la mise en œuvre et l'accompagnement des plans d'affaires dans le secteur agricole/agro-alimentaire.

#### **Article V. DURÉE DE LA MISSION**

La mission du "CTEG Senior" est une mission permanente sur d'environ 30 homme/mois.

La mission du "CTEG Senior" commencera à la date de signature du contrat et se terminera au plus tard à la date d'achèvement du projet PROFITS dont la date est fixée au 30 juin 2023. Toute modification de cette date pourra amener à une prolongation de la mission du CTEG-senior qui en sera dûment informé.

#### **Article VI. ETABLISSEMENT DES RAPPORTS**

En complément des différentes tâches à entreprendre (susmentionnées), le "CTEG Senior" sélectionné aura à produire les rapports suivants, ceci sur toute la durée de son contrat :

- Un rapport de mise à jour de la méthodologie d'intervention et de la planification des activités du premier trimestre ;
- Des notes d'avancement mensuelles n'excédant pas cinq (5) pages indiquant les principaux avancements, faits marquants, contraintes rencontrées et recommandations

formulées pendant la période écoulée, tout en précisant les objectifs du mois suivant (ces notes d'avancement seront à produire dans la semaine suivant la fin de chaque mois);

- Des rapports d'activités trimestriels à préparer pendant la période de mise en œuvre du contrat de prestation d'assistance technique. Chaque rapport devra contenir une section narrative sur les avancées physiques (avec explication des éventuels écarts) et une section sur les avancées financières. La section narrative, brève et précise, détaillera les avancées et contraintes en fonction des objectifs et résultats attendus pour la période de rapportage, et indiquera les objectifs de la période suivante. La section financière doit contenir des données détaillées relatives au temps que les experts ont consacré au contrat, aux dépenses accessoires et à la provision pour vérification des dépenses. Ils doivent être accompagnés de la facture correspondante, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses (dans la semaine suivante de la fin du trimestre). Chaque rapport trimestriel devra comprendre la planification des activités du trimestre suivant ;

- Un rapport d'activités final accompagné d'une facture finale, du rapport financier et du rapport de vérification des dépenses devra être établi à la fin du contrat. Le projet de rapport d'activités final devra être présenté un mois au plus tard après l'achèvement du contrat.

#### **Article VII. CONDITIONS DE TRAVAIL**

- Le "CTEG Senior" à recruter sera affecté au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au niveau des CTV de Siliana Sud du gouvernorat de Siliana.

- Il travaillera en étroite collaboration avec les cadres de l'UGP et sous la supervision du coordinateur du projet.

- Il sera soumis au cadre organisationnel du projet et aux procédures administratives en vigueur.

- Il devra s'installer au siège de la CTV ou tout autre local défini par l'UGP PROFITS.

- Il doit être muni de ces propres moyens logistiques pour l'accomplissement de la mission objet de cet avis (exemple PC portable, moyen de déplacement, autres).

**Tunis le 24 Décembre 2019**

Centre National d'Etudes Agricoles  
Le Directeur Général  
Jalel Ben Amor

